



PROCÈS-VERBAL

8

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 JUILLET 2018** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Valérie Patreau, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Marie Plourde à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle deux (2) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17 h 40.

À 17 h 55, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2018-103 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2018

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2018-104 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 6 JUIN 2018

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 juin 2018.

CA-2018-105 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE LE GROUPE GLOBAL ACQUISITION DE MOBILIERS, CHAISES DE BUREAU ET D'UN SERVICE DE GESTION D'INVENTAIRE D'ENTREPOSAGE STM-5361-03-16-02
RÉSOLUTION CA-2016-250

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Craig Sauv 

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budg taire du contrat d'acquisition de mobiliers, chaises de bureau et d'un service de gestion d'inventaire et d'entreposage, afin d'ajouter au Bloc 3 (chaises de bureau) et au Bloc 4 (chaises op rateurs 24/7), adjudg    **LE GROUPE GLOBAL**, un montant suppl mentaire de **125 000,00 \$**, plus les taxes de **18 718,75 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Soci t  de **143 718,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conform ment aux termes et conditions mentionn s dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5361-03-16-02).

	IMPUTATION
Centre	TYPE U
Compte	568110

CA-2018-106 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDG TAIRE B TONS PR FABRIQU S DU LAC INC. FOURNITURE DE PI CES DE ROULEMENT EN B TON PR CONTRAIT STM-4587-08-13-54
R SOLUTIONS CA-2014-043 ET CA-2016-356

VU le rapport de la directrice ex cutive – M tro

ET CONSID RANT la recommandation du directeur g n ral

PROPOS  par monsieur Marvin Rotrand
APPUY  par monsieur Craig Sauv 

ET UNANIMEMENT

Il est

R SOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budg taire du contrat de fourniture de pi ces de roulement en b ton pr contraint, adjudg    **B TONS PR FABRIQU S DU LAC INC.**, d'un montant de **160 000,00 \$**, plus les taxes de **23 960,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Soci t  de **183 960,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conform ment aux termes et conditions mentionn s dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4587-08-13-54).

	IMPUTATION
Centre	00000
Compte	161001

CA-2018-107 ADJUGER UN CONTRAT
ENTREPRISE L.M.
SERVICE DE RÉPARATION D'INDUITS ET DE CARCASSES POUR DES MOTEURS
TRACTIONS DES VOITURES DE MÉTRO MR73
STM-5771-05-17-47
RÉSOLUTIONS CA-2013-105, CA-2016-075 ET CA-2017-080

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adjuger à **ENTREPRISE L.M.**, un contrat pour un service de réparation d'induits et de carcasses pour des moteurs tractions des voitures de métro MR73, pour la période du 5 juillet 2018 au 4 juillet 2019, au montant de **1 493 600,00 \$**, plus les taxes de **223 666,60 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de de **1 717 266,60 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5771-05-17-47).

	IMPUTATION
Centre	68470
Compte	563826

CA-2018-108 ADJUGER UN CONTRAT
9160-5188 QUÉBEC INC. (HULIX CONSTRUCTION)
RÉFECTION PARTIELLE DE LA MEZZANINE ET L'AJOUT DE L'ACCESSIBILITÉ POUR
LA L1 À LA STATION BERRI-UQAM
STM-5881-08-17-83

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° d'adjuger à **9160-5188 QUÉBEC INC. (HULIX CONSTRUCTION)** un contrat de réfection partielle de la mezzanine et l'ajout de l'accessibilité pour la L1 à la station Berri-UQAM, au montant de **27 959 390,00 \$**, plus les taxes de **4 186 918,65 \$**, pour un montant maximum de **32 146 308,65 \$**, toutes taxes incluses;

2° d'autoriser le directeur de projets principal du Bureau de projets Équipements fixes Métro, iBus à approuver l'exercice de l'option 1 pour la fourniture de pièces de rechange et des outillages spécialisés pour les ascenseurs au montant de **144 360,00 \$** plus les taxes applicables de **21 617,91 \$** pour un montant maximum de **165 977,91 \$** et selon les besoins requis pendant l'exécution des travaux. Cette option pourra être exercée au plus tard à la réception provisoire partielle de la première station au contrat, si les pièces de rechange et des outillages spécialisés sont requis en inventaire suite à l'approbation écrite du chef de section gestion des matières de la STM;

3° d'autoriser l'exercice de l'option 2 pour Logiciel le PLANGRID au montant de **3 250,00 \$** plus les taxes applicables de **486,69 \$** pour un montant maximum de **3 736,69 \$**;

4° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

le tout pour un montant maximum pour la Société de **32 316 023,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5881-08-17-83).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Comptes	551140	551140	multiples
Ordres internes	212140	312000	multiples
Règlements d'emprunt	R-154	R-154	multiples
Montants	19 074 305,36 \$	3 464 898,10 \$	9 776 819,79 \$

CA-2018-109 ADJUGER UN CONTRAT
9140-2594 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION ARCADE)
RÉFECTION DES INSTALLATIONS D'HUILES, D'ALARMS INCENDIE ET TRAVAUX
CONNEXES – GARAGE BEAUGRAND
STM-6168-04-18-115

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
 APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'adjuger à **9140-2594 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION ARCADE)** un contrat pour la réfection des installations d'huiles, d'alarmes incendie et travaux connexes - Garage Beaugrand, au montant de **1 148 800,00 \$**, plus les taxes de **172 032,80 \$**;
 - 2° d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 320 832,80 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6168-04-18-115).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Compte	551140	551140	551140
Ordres internes	500518	822056	200102
Réseaux d'activités	6020894.2000	6021456.2000	6020949.2000
Règlements d'emprunt	R-160	R-131	PEPM
Montants	605 979,19 \$	208 963,61 \$	505 890,00 \$

CA-2018-110 AUTORISER LA PROLONGATION DU CONTRAT
GARIVAL INC.
ENTRETIEN DES LOGICIELS ET ÉQUIPEMENTS TI DU SYSTÈME DE BOÎTES À
PERCEPTION POUR AUTOBUS
STM-4254-05-12-39
RÉSOLUTIONS CA-2003-141, CA-2005-205, CA-2008-260, CA-2013-190, CA-2013-255,
CA-2014-159, CA-2015-193, CA-2016-210 ET CA-2017-211

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
 APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- d'autoriser une prolongation du contrat « Entretien des logiciels et équipements TI du système de boîtes à perception pour autobus » octroyé à **GARIVAL INC.** pour une période maximale de six (6) mois à compter du 18 juillet 2018 ou, selon la première des éventualités, jusqu'au premier jour du mois suivant la délivrance de l'autorisation préalable à l'obtention d'un contrat public ou sous-contrat public par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), pour un montant supplémentaire de **357 243,00 \$**, plus les taxes de **53 497,14 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **410 740,14 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat (STM-4254-05-12-39).

	IMPUTATION
Centre	39800
Compte	552170

CA-2018-111 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU CONTRAT BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERS MANDATS EN MÉCANIQUE ET EN ÉLECTRICITÉ DU BÂTIMENT
STM-5604-12-16-02
RÉSOLUTION CA-2017-179

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels pour la réalisation de divers mandats en mécanique et en électricité du bâtiment, adjugé à **BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.**, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **106 117,00 \$**, plus les taxes de **15 891,02 \$**,

le tout pour un montant maximum pour la Société de **122 008,02 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-5604-12-16-02).

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	TYPE « U »

CA-2018-112 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-181 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$) POUR FINANCER LES PROJETS « IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS – PHASE 2 » ET « SOLUTION INTÉGRÉE DE SYSTÈMES HORODATEURS SAP » ET MODIFICATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2018-2027

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que dans le cadre de l'exploitation de son entreprise, la Société a adopté le Plan Stratégique Organisationnel 2025 (ci-après : « PSO 2025 ») lequel regroupe notamment, les orientations stratégiques, les objectifs et les axes d'intervention que se donne celle-ci;

ATTENDU que l'une des quatre (4) orientations du PSO 2025 consiste en la maîtrise des finances de la Société et que dans le but de contribuer à celle-ci, il y a lieu de mettre sur pied deux (2) projets ayant pour but de poursuivre cette orientation;

ATTENDU que, d'une part, dans un contexte où le nombre de projets réalisés par la Société est en croissance, il est nécessaire d'améliorer les aspects de rigueur et d'efficacité dans le contrôle des coûts et des subventions;

ATTENDU qu'afin de répondre à ce besoin, la Société met sur pied le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 »;

ATTENDU que, d'autre part, le processus actuel de gestion du temps des employés d'entretien ne correspond pas au processus de gestion du temps en vigueur dans le reste de la Société, que celui-ci n'est pas optimal et qu'il est désormais nécessaire de le remplacer;

ATTENDU qu'afin de répondre à ce besoin, la Société met sur pied le projet « Solution intégrée système horodateurs SAP »;

ATTENDU que, de façon générale, ces deux (2) projets visent à maîtriser les finances dans le cadre de la réalisation des projets majeurs de la Société et de la gestion du temps de ses employés;

ATTENDU que, de façon spécifique, le projet « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » consiste à se doter d'un outil de suivi financier intégré afin de permettre un meilleur contrôle des coûts (budget, engagements et réels) et une conformité accrue des données financières des projets et que celui est la suite de la phase 1 du projet, aujourd'hui réalisée, qui consistait en l'implantation du module PS du logiciel SAP, destiné à des fins similaires;

ATTENDU que ce projet vise un gain d'efficacité et d'optimisation des processus de :

- Suivi, contrôle et facturation des mandats internes et des demandes hebdomadaires d'accompagnement et transport;
- Planification du financement à long terme et du calcul des frais financiers courts termes;
- Approbation et correction massive des dépenses (main d'œuvre et biens et services);
- Mise en service des actifs;
- Production de rapports et information de gestion.

ATTENDU que, de façon spécifique, le projet « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » consiste à optimiser le processus de gestion du temps en mettant en place une solution d'horodateurs et une application de gestion du temps uniformes intégrées et évolutives dans les secteurs Entretien Bus, Entretien des stations, Entretien du matériel roulant (EMR), Entretien des infrastructures (EDI), Entretien des équipements fixes (EÉF) et Approvisionnement;

ATTENDU que ce projet vise le remplacement des 68 horodateurs mécaniques et des 64 horodateurs KRONOS par des tablettes fixes au sein des secteurs mentionnés ci-dessus et que par conséquent, il permettra de :

- Faire des économies nettes au budget d'exploitation et réaliser un gain d'efficience;
- Diminuer les risques d'erreur de paie sur les horodateurs mécaniques;
- Faciliter l'évolution de la solution vers de futurs besoins tout en augmentant la satisfaction et la mobilisation des employés grâce à un meilleur contrôle des horaires;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services et de services professionnels pour la réalisation de ces projets;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent donc être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation des projets;

ATTENDU que les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP » doivent être ajoutés à la rubrique « Secteur administratif » au « Programme des immobilisations 2018-2027 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts des projets à être financés à même le présent règlement d'emprunt est estimé à **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les montants indiqués à l'Annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation des projets prévus au règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation des projets et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'Annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce

règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (2 418 366 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Valérie Patreau

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le livre PI 2018-2027, afin d'ajouter les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissements – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP », sous la rubrique « Secteur administratif » pour des montants totaux respectifs de 17 848 775 \$ et 8 924 846 \$, taxes nettes de ristournes et frais financiers inclus;

2° d'adopter le Règlement R-181 autorisant un emprunt de **VINGT-QUATRE MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (24 183 666 \$)** pour financer les projets « Implantation d'un système de gestion de projets et d'investissement – phase 2 » et « Solution intégrée de systèmes horodateurs SAP », pour un terme maximal de cinq (5) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et le secrétaire corporatif de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;

4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (2 418 366 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

CA-2018-113 AUTORISER LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES POUR LES CENTRES DE TRANSPORT BELLECHASSE ET ST-DENIS
STM-6210-05-18-105

VU ET CONSIDÉRANT la recommandation du président du conseil d'administration

Il est

RÉSOLU

de retirer cet article de l'ordre du jour.

CA-2018-114 AUTORISER UN AMENDEMENT AU BAIL
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR
LOCATION D'ESPACES SITUÉS AU 1080 BEAVER HALL
STM-6224-06-18-36
RÉSOLUTIONS CA-2013-212, CA-2015-260 ET CA-2018-091

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser un deuxième amendement au bail entre la Société de transport de Montréal (ci-après "STM") et **FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR**, pour l'ajout de 6 174 pieds carrés pour la suite 603, les espaces étant situés au 1080 Beaver Hall à Montréal, pour le terme restant au bail de cinq (5) ans et quatre (4) mois, à partir du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2023, pour un montant de **1 157 794,11 \$**, plus les taxes de **173 379,68 \$**;
- 2° d'autoriser une enveloppe monétaire de **25 000,00 \$**, plus les taxes de **3 743,76 \$**, pour des travaux d'aménagement;
- 3 une enveloppe budgétaire au montant de **35 819,96 \$**, plus les taxes de **5 364,03 \$**, pour des frais accessoires non prévus au bail, pour des services devant être effectués par le bailleur, pour le terme de cinq (5) ans et quatre (4) mois, à partir du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2023, le tout assujetti à la politique de gestion PG 1.02

le tout pour un montant maximum pour la Société de **1 401 101,54 \$**, toutes taxes actuelles incluses, le tout selon les mêmes termes et conditions précisés au bail (STM-6224-06-18-36).

	IMPUTATION
Centre	97422
Compte	573110

CA-2018-115 AUTORISER LA CONCLUSION D'UN BAIL
DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.
STM-6227-06-18-36

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
 APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° d'autoriser la conclusion d'un bail entre la Société de transport de Montréal et **DÉVELOPPEMENT OLYMBEC INC.**, pour la location d'un garage situé au 1545, rue de Louvain à Montréal, d'une superficie de 8 151 pieds carrés, pour un terme de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} septembre 2018 et se terminant le 31 août 2023, pour un montant de **504 055,83 \$**, plus les taxes de **75 482,36 \$**, pour un montant total de **579 538,20 \$** toutes taxes incluses;
- 2° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **175 000,00 \$**, plus les taxes de **26 206,26 \$**, pour un montant maximum de **201 206,26 \$**, toutes taxes incluses, pour des travaux d'aménagement devant être effectués par le bailleur.
- 3° d'autoriser une enveloppe budgétaire au montant de **44 140,26 \$**, plus les taxes de **6 610,00 \$**, pour un montant maximum de **50 750,26 \$** toutes taxes incluses, pour des frais accessoires non prévus au bail, pour des services d'entretien et réparations devant être effectués par le bailleur, pour le terme de l'entente, le tout assujetti à la Politique de gestion PG 1.02.

le tout pour un montant total pour la Société de **831 494,72 \$**, toutes taxes actuelles incluses, (STM-6227-06-18-36).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	-	97413
Compte	573110	573110
Ordre interne	280180	-
Règlement d'emprunt	R-170	-
Montants	487 915,08 \$	343 579,64 \$

CA-2018-116 ADOPTER LES MODIFICATIONS AU DOCUMENT
LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL – STATUT, MANDAT ET POUVOIRS
RÉSOLUTION CA-2017-142

VU le rapport du vérificateur général

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'adopter, relativement au mandat et aux pouvoirs du vérificateur général de la Société, le document intitulé : « LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - STATUT, MANDAT ET POUVOIRS » joint à la recommandation pour en faire partie intégrante, lequel entrera en vigueur à la date de son adoption et remplacera le document intitulé : « Le Vérificateur général - Statut, mandat et pouvoirs » qui avait été adopté le 3 mai 2017 (CA-2017-142).

CA-2018-117

AUTORISER UN CONTRAT
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)
CAMPAGNE PUBLICITAIRE SUR NOS PROGRAMMES D'ABONNEMENT (OFFRES DE L'ARTM)

VU le rapport du directeur exécutif – Expérience client et activités commerciales

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser un contrat au **CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC (CSPQ)** pour l'achat d'espaces médias dans le cadre de la campagne publicitaire sur nos programmes d'abonnement (OPUS à l'année et OPUS & Cie) qui aura lieu à l'automne 2018, au montant de **615 000,00 \$** avant taxes;

Ce montant inclut l'achat de l'espace média, les frais de production, les honoraires de l'agence et la commission du CSPQ.

Cette dépense sera par la suite remboursée en totalité par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Cette autorisation est conditionnelle à l'acceptation de la demande de financement par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), au nom de la Société de transport de Montréal, au ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports (MTMDET).

le tout pour un montant pour la Société de **707 096,25 \$**, toutes taxes actuelles incluses.

	IMPUTATION
Centre	38200
Compte	594110

CA-2018-118

ACQUÉRIR DE GRÉ À GRÉ OU PAR EXPROPRIATION
UN TERRAIN DE LA CSDM POUR LA CONSTRUCTION DU PVM ST-GRÉGOIRE
STM-29 03 30-A15
RÉSOLUTIONS CA-2016-300 et CA-2017-016

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation le lot CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUARANTE-SEPT (5 943 447) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de quatre cent quinze et quatre dixièmes (415,4) mètres carrés, requis pour la construction du poste de ventilation mécanique St-Grégoire, construction qui sera réalisée dans le cadre du programme Réno-systèmes - phase 5.

CA-2018-119 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 00.

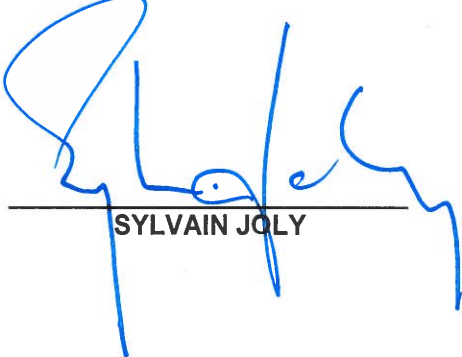
Les résolutions CA-2018-103 à CA-201-119 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 4 JUILLET 2018 À 17 h 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Mme Micheline Girard

Elle se plaint du service offert par la ligne 37 Jolicoeur dir. Nord, sur la rue de L'Église, entre les rues Ross et Wellington. Un arrêt, qui était en place depuis l'ouverture du métro, a été supprimé en septembre 2017, pour laisser place à 6 voitures de taxi. Elle a déposé plusieurs plaintes à cet effet, mais le dossier (#423271) est à l'étude depuis l'an dernier. En juin, elle a reçu un appel de M. Gharbi lui indiquant que le dossier était en analyse et que des changements seraient effectués bientôt.

Elle veut obtenir un suivi pour son dossier, ainsi que le nom d'une personne qui pourra se rendre sur place pour constater la situation et lui donner une réponse finale.

Elle ajoute que cela crée une situation dangereuse pour les usagers de cette ligne, mais aussi pour ceux de la ligne 12 de L'Île-des-Sœurs.

Elle demande que tout soit remis en place comme auparavant.

Le président Il demande à M. Michel Tremblay, directeur – Planification et développement des réseaux de répondre à la question.

M. Michel Tremblay
Directeur – Planification et développement des réseaux

De nombreux éléments déclencheurs ont amené ces changements, dont la ligne 12 qui se rend maintenant à la station de L'Église, au lieu de la station LaSalle, ainsi que différents arbitrages et des demandes de l'arrondissement pour des postes de taxi. Le dossier est toujours en analyse puisqu'il est possible que d'autres modifications soient apportées à la ligne 12. Après l'assemblée, c'est avec plaisir qu'il lui remettra sa carte professionnelle pour qu'une rencontre sur place puisse être organisée. Il est toutefois certain qu'au-delà des analyses, la STM devra discuter avec l'arrondissement pour s'assurer que la position globale convienne à tout le monde.

Le président Il faut parfois faire des ajustements lorsque l'on fait des changements de ligne, mais une visite sur les lieux sera organisée et un compte rendu sera fait au président du comité Service à la clientèle, M. Craig Sauvé concernant cette visite.

Le directeur général

Il lui réitère que le directeur – Planification et développement des réseaux est la meilleure personne pour répondre à cette demande.

QUESTION 2

Mme Huguette Johnson

D'entrée de jeu, elle raconte un incident survenu le 25 juin dernier lors duquel des policiers sont intervenus pour chasser des intimidateurs qui tentaient de l'empêcher de jouer de la musique dans le métro. Grâce à leur intervention et une présence régulière, d'autres nouveaux musiciens ont maintenant la chance de jouer et elle en est reconnaissante.

Elle vient demander, s'il est possible de ne pas accorder l'autonomie au Groupe RMM (Regroupement des musiciens dans le métro), puisque cela pourrait être désavantageux pour certains musiciens qui ne sont pas affiliés à ce groupe. Elle veut que cela soit pris en considération dans les travaux en cours.

Elle réitère sa demande, adressée dans une correspondance antérieure, pour obtenir des espaces réservés aux femmes qui souhaitent participer au processus : « premier arrivé – premier servi », le tout considérant qu'il n'est pas sécuritaire pour une femme de se promener dans les rues de Montréal à des heures tardives.

Elle désire également recevoir copie de tous les courriels et communiqués qui sont échangés dans le cadre de ce dossier et elle offre sa collaboration à la STM puisqu'elle a beaucoup voyagé et qu'elle est familière avec les systèmes adoptés dans différentes villes (New York, Toronto, London, etc.) Elle croit que son implication constituerait un atout et elle manifeste de l'intérêt pour participer au dialogue en cours avec les musiciens.

Elle veut savoir combien de temps sera nécessaire pour régler le dossier puisqu'il arrive encore que la liste de musiciens contenant son nom disparaisse et soit remplacé par une nouvelle liste sur laquelle son nom n'apparaît pas.

En terminant, elle se plaint des musiciens masqués, dont un en particulier, qui serait agressif et constituerait une menace pour les usagers.

Le président Une présentation a été faite aujourd'hui aux membres du conseil d'administration à ce sujet. La STM envisage d'apporter des modifications en 2019, le tout dans le but de simplifier le processus et créer une situation plus confortable pour tout le monde. Ses suggestions seront prises en compte, mais il n'est pas possible pour le moment de lui donner une date ou plus de détails quant au résultat final. Dans l'intervalle, il lui demande de maintenir le statu quo.

Il lui rappelle que l'assemblée du conseil d'administration n'est pas le forum pour porter des accusations. Il lui suggère de soumettre ses commentaires par écrit.
